



Plan de pêche 2025

Unité d'exploitation : Hébergement lac Walker du 30 mai

Ombre de fontaine (truite mouchetée)

Le plan de pêche n'est pas garanti tel quel, des modifications peuvent être apportées sans préavis avant ou pendant la saison

Nom du plan d'eau	Date approximative de l'ouverture	Pêche Journalière	Embarcation Sépaq Sur les lieux	Forfait Hébergement chalet	Embarcation personnelle Autorisée
Brunelle	30-05	Oui	Oui	Oui (attribution)	Non
Cache-Deux	30-05	Oui	Oui	Oui (attribution)	#Oui Emb. sans remorque
Guillemette	30-05	Oui	Oui	Oui (attribution)	Non
Mélèze	30-05	Oui	Oui	Oui (attribution)	Non
Quatre-lieues	30-05	Oui	Oui	Oui	Oui
Walker	30-05	Oui	Oui	Oui	Oui
Alain Potvin (VTT)	12-06	Oui	Oui	Oui (attribution)	Non
Coopérative (VTT)	12-06	Oui	Oui	Oui (attribution)	Non
Des Noyés	20-06	Oui	Oui	Oui (attribution)	Oui
Grand Simard (VTT)	20-06	Oui	Non	Oui	#Oui Emb. sans remorque
Riv Couleuvre (VTT)	20-06	Oui	Non	Oui	#Oui Emb. sans remorque
Petit Simard (VTT)	20-06	Oui	Non	Oui	#Oui Emb. sans remorque
En Noisette (VTT)	20-06	Oui	Non	Oui	#Oui Emb. sans remorque
Louis Arseneault (VTT)	20-06	Oui	Oui	Oui	Non
Pasteur	30-05	Oui	Non	Emb. personnelle	#Oui
Rivière Pasteur	30-05	Oui	Non	Emb. personnelle	#Oui

- #Oui :** Absence de débarcadère et ou accès pour petite embarcation. Prendre l'information à la réserve faunique.
- (Attribution) :** L'attribution des lacs se fait sur place par le responsable de l'unité d'hébergement. Certains lacs sont offerts en priorité à la pêche à la journée.
- Emb. Personnelle :** Autorisé avec embarcation personnelle.
- Emb. sans remorque :** Cette mesure est mise en place afin de protéger les plans d'eaux contre les espèces aquatiques envahissantes.
- Note :** Il est possible de pêcher plus d'un plan d'eau par jour.

Dernière mise à jour : 15 avril 2024



Plan de pêche 2025

Unité d'exploitation : Hébergement lac Arthur du 13 juin

Ombles de fontaine (truite mouchetée)

Le plan de pêche n'est pas garanti tel quel, des modifications peuvent être apportées sans préavis avant ou pendant la saison.

Nom du plan d'eau	Date approximative de l'ouverture	Pêche journalière	Embarcation Sépaq Sur les lieux	Forfait Hébergement chalet	Embarcation personnelle autorisée
Arthur	13-06	Oui	Oui	Oui	Oui
Bérubé	13-06	Oui	Oui	Oui (attribution)	#Oui Emb. sans remorque
Carré Nord	13-06	Oui	Oui	Oui (attribution)	#Oui Emb. sans remorque
Culotte	13-06	Oui	Oui	Oui (attribution)	#Oui Emb. sans remorque
Coquart	13-06	Oui	Oui	Oui (attribution)	#Oui Emb. sans remorque
Francis (VTT)	13-06	Oui	Oui	Oui (attribution)	#Oui Emb. sans remorque
Grand Caotibi	13-06	Oui	Oui	Oui (attribution)	#Oui Emb. sans remorque
Kiri	13-06	Oui	Non	Emb. personnelle	#Oui Emb. sans remorque
Michael	13-06	Oui	Oui	Oui (attribution)	#Oui Emb. sans remorque
Long	13-06	Oui	Non	Emb. personnelle	#Oui Emb. sans remorque
Moignon	13-06	Oui	Oui	Oui (attribution)	#Oui Emb. sans remorque
Nord-Est	13-06	Oui	Oui	Oui (attribution)	#Oui Emb. sans remorque
Plouf	13-06	Oui	Non	Emb. personnelle	#Oui Emb. sans remorque
Rond	13-06	Oui	Oui	Oui (attribution)	#Oui Emb. sans remorque

#Oui : Absence de débarcadère et ou accès pour petite embarcation. Prendre l'information à la réserve faunique.

(Attribution) : L'attribution des lacs se fait sur place par le responsable de l'unité d'hébergement. Certains lacs sont offerts en priorité à la pêche à la journée.

Emb. Personnelle : Autorisé avec embarcation personnelle.

Emb. sans remorque : Cette mesure est mise en place afin de protéger les plans d'eaux contre les espèces aquatiques envahissantes.

Note : Il est possible de pêcher plus d'un plan d'eau par jour.

Dernière mise à jour : 15 avril 2024